



Réunion (restreinte) à 18H00 au siège du CREDIT AGRICOLE à BORDEAUX.

Présents : Bernard CRUCHON, Philippe BARRIERE, Jean Joseph GAMINETTE, Daniel GRANDCOING.

Ordre du jour : Préparation et tirage des coupes.

## Le tirage des Coupes de Gironde a eu lieu au siège du CREDIT AGRICOLE à BORDEAUX

La Commission des Coupes remercie le CREDIT AGRICOLE pour sa conviviale et chaleureuse réception.

Présents aux tirages : Maxime KOSC et ALEXANDRE MARY (SEAT SKODA), Sandrine THAI et Lucas BOURSEAU (CREDIT AGRICOLE) et Laurie BARON (Optique Rocade)

Membre du Comité Directeur : Alexandre GOUGNARD (Président du District) et Nicolas SOULE (Directeur administratif).

### Coupe de Gironde SEAT-SKODA -- Phase Finale : 1/2 Finales - le 08/05

Qualifiées : **R1 - MERIGNAC SA 1** **R2 - LA BREDE FC 1** **R3 - TAILLANAISE AS 1** **D1 - LIBOURNE FOOT 24 1.**

Clubs représentés : LABREDE FC (Tony GOMEZ, Jérémy FRANSCESCHI et Mohamed BENHASSENA), LIBOURNE FOOT 2024 (Philippe CENA, Jonathan JAUBERT et BEAUCHET Jean-Luc), MERIGNAC SA (Jean-Michel FEDOU, Philippe JEANNEAU et Pierre-Henri PREMONT), TAILLANAISE AS (Franck BAROS, Arnaud GOSBART et Marcel SEVILLA)

\*\*\* Tirage effectué par ALEXANDRE MARY (SEAT SKODA) et Maxime KOSC (SEAT SKODA)

1 - LA BREDE FC 1 / MERIGNAC SA 1

2 - LIBOURNE FOOT 24 1 / TAILLANAISE AS 1

### Coupe de Gironde U17 CREDIT AGRICOLE -- Phase Finale : 1/2 Finales -- le 08/05

Qualifiées : **R1 - MERIGNAC ARLAC FCE 1** **R2 - BAS ARCACHON FC 1, EYSINES ES 1, LANGONNAIS FC 1.**

Clubs représentés

BASSIN ARCACHON FC (Mickaël ANDEOL), ES EYSINAISE (Lucas LOSSENT et Lovic MAUMONT), FC LANGONNAIS (Dominique DEDE, Maxence BEAREZ, Virgil DELPEYROU et Samuel JARJAVAL), MERIGNAC ARLAC FCE (Sam HERBERT).

\*\*\* Tirage effectué par Sandrine THAI (CREDIT AGRICOLE) et Lucas BOURSEAU (CREDIT AGRICOLE)

1 - MERIGNAC ARLAC FCE 1 / LANGONNAIS FC 1

2 - EYSINES ES 1 / BAS ARCACHON FC 1

### Coupe de Gironde U15 FOUCHY Cycles -- Phase Finale : 1/2 Finales -- le 08/05

Qualifiées : **R1 - LANGONNAIS FC 1, MERIGNAC ARLAC FCE 1, ST ANDRE CUBZAC FC 1, STADE BORDELAIS 1.**

Clubs représentés : FC LANGONNAIS (Dominique DEDE et Jorge COUTINHO), MERIGNAC ARLAC FCE (Sam HERBERT), ST ANDRE DE CUBZAC FC (Michel SICOT, Marvin OLIVAR et Antoine DOVIS).

\*\*\* Tirage effectué par Laurie BARON (Optique Rocade) et Maxime KOSC (SEAT SKODA)

1 - MERIGNAC ARLAC FCE 1 / STADE BORDELAIS 1

2 - LANGONNAIS FC 1 / ST ANDRE CUBZAC FC 1

Le Président : Alain DEBINSKI

Le Secrétaire de séance : Bernard CRUCHON

\*\*\*\*\*



**TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHS**

**L'ensemble des rencontres est consultable sur le site du District de la Gironde en cliquant sur les onglets ÉPREUVES puis COUPES**

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour toutes les rencontres des coupes du District de la Gironde. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à [competitions@gironde.fff.fr](mailto:competitions@gironde.fff.fr) sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard 5 jours avant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

**RAPPEL**

**Toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs.**